

Objet : Délégation de signature à Madame Latifa DEKKALI.

LE MAIRE DU BOURGET

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2122-30 et R.2122-8 ;

VU l'organigramme des directions et services de la Ville du Bourget ;

CONSIDÉRANT que le Maire est seul chargé de l'administration ;

CONSIDÉRANT que Madame Latifa DEKKALI, adjoint administratif, stagiaire, exerce ses fonctions au sein du service Affaires générales de la commune du Bourget ;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire, dans un souci d'organisation et d'efficacité des services municipaux, d'accorder une délégation de signature à Madame Latifa DEKKALI ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : En application des articles du Code général des collectivités territoriales susvisés, sous mon contrôle et ma responsabilité, donne délégation à Madame Latifa DEKKALI pour :

- la certification matérielle et conforme des pièces et documents présentés à cet effet ;
- la légalisation de signature ;

Article 2 : La signature par Madame Latifa DEKKALI des pièces et actes repris à l'article 1^{er} du présent arrêté devra être précédée de la formule indicative suivante « Par délégation du Maire » ;

Article 3 : Cette délégation prend effet à compter de la date à laquelle l'arrêté devient exécutoire et pendant toute la durée de l'exercice des fonctions de l'agent ;

Article 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours, dans le délai de deux mois à compter de sa publication, auprès du tribunal administratif de Montreuil sis 7 rue Catherine Puig. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site internet www.telerecours.fr ;

Article 5 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville du Bourget est chargé de l'exécution du présent arrêté ;

Article 6 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Préfet de Seine-Saint-Denis ;
- Monsieur le Procureur de la République ;
- Monsieur le Trésorier municipal ;
- L'intéressée.

Fait au Bourget, le **03 FEV. 2024**



Le Maire,


Jean-Baptiste BORSALI.

Date de transmission en Préfecture : **03 FEV. 2024**

Date de mise en ligne : **05 FEV. 2024**